

Décrets-lois

Décret-loi n° 2022-7 du 31 janvier 2022, portant approbation d'une convention de sécurité sociale conclue le 25 mars 2019 entre la République tunisienne et la Confédération suisse.

Le Président de la République,

Vu la Constitution,

Vu le décret Présidentiel n° 2021-117 du 22 septembre 2021, relatif aux mesures exceptionnelles,

Après délibération du Conseil des ministres.

Prend le décret-loi dont la teneur suit :

Article premier - Est approuvée la convention de sécurité sociale, annexée au présent décret-loi, conclue à Tunis le 25 mars 2019 entre la République tunisienne et la Confédération suisse.

Art. 2 - Le présent décret-loi sera publié au Journal officiel de la République tunisienne.

Tunis, le 31 janvier 2022.

Le Président de la République

Kaïs Saïed